

Secteur florissant  
créatif avec des emplois  
de plein-air

APPRENTISSAGE



# CAP JARDINIER PAYSAGISTE

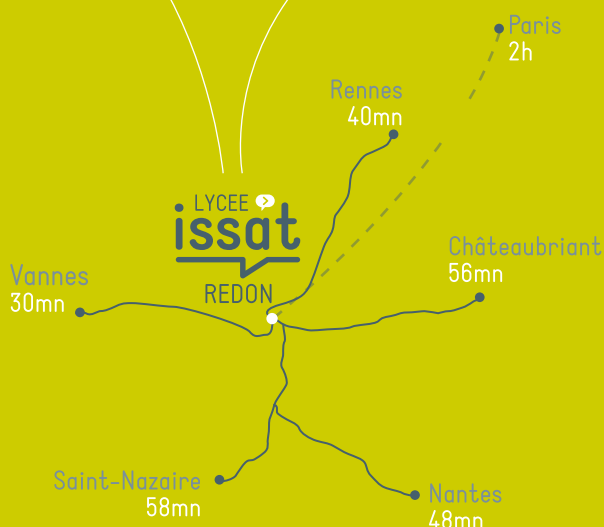
L'ISSAT (Institut Secondaire et Supérieur  
d'Agro-Technologies) est né en 1992

L'ISSAT propose depuis de nombreuses années à  
la fois des formations en lycée professionnel, en  
apprentissage et en formation continue.



  
**En train**  
Gare à 5 mn  
à pied de l'école

  
**En car**  
Lignes régulières  
quotidiennes  
à partir de l'Ille-et-Vilaine,  
du Morbihan et de La Loire-Atlantique



Atelier 31 - Redon



[www.issat.info](http://www.issat.info)

6, rue de la Maillardaie  
35600 REDON  
02 99 71 11 00  
accueil@issat.cneap.fr

LYCEE  
**issat**  
REDON

Institut Secondaire et Supérieur d'Agro-Technologie

# CAP Jardinier Paysagiste



2 ANS

En apprentissage

## Le métier

Le métier de jardinier paysagiste demande des compétences d'exécution dans la réalisation des travaux d'entretien et/ou de création en respectant les consignes de sécurité et la demande des clients.

Le titulaire du diplôme peut exercer son activité dans les entreprises privées du paysage ou dans les collectivités territoriales.

## Objectifs Formation

**Entretien** Les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.

**Réaliser les travaux** liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (système d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes...).

**Assurer la maintenance** des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés.



## Contenu Formation

### DOMAINE GÉNÉRALE

- > **Français :** Expression, communication
- > **Mathématiques :** Connaissances mathématiques
- > **Monde actuel :** Histoire/géographie, éducation socio culturelle
- > **E.P.S. :** Pratique des activités physiques et sportives
- > **LV1 :** Anglais
- > **UCG1** Agir dans des situations de la vie courante à repères sociaux
- > **UCG2** Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- > **UCG3** Interagir avec son environnement social
- > **Technique de recherche d'emploi**
- > **Egalité professionnelle**

### DOMAINE PROFESSIONNEL

- MP1 - **Insertion du salarié dans l'entreprise**  
Horaire : 58h 1,5 h/ semaine
- MP2 - **Maintenance des matériels**  
Horaire : 104 h 4h/semaine
- MP3 - **Mise en place d'aménagements paysagers**  
Horaire : 120h 6h/ semaine
- MP4 - **Travaux d'entretiens paysagers**  
Horaire : 120 h 6h/semaine
- MIP - **Module d'initiative professionnelle :**  
Jardins en ville et jardins spécialisés  
Horaire : 70h 2,5h/semaine

## Prérequis

- > Etre âgé(e) de 16 ans à 29 ans révolus pour un contrat d'apprentissage (15 ans si classe de 3<sup>ème</sup> validée)
- > Directement après une classe de 3<sup>ème</sup>
- > Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou collectivité

## Recrutement

- > **Etude du dossier de candidature** par lettre de motivation et projet professionnel
- > **Entretien individuel**

## L'apprentissage

- > Un contrat de travail dans une exploitation agricole
- > Une formation en alternance entre le centre de formation continue et l'entreprise
- > Un tutorat par les formateurs et l'employeur
- > Rémunération en % du SMIC (hors convention) modulation possible
- > Aides financières pour l'employeur  
<http://travail-emploi.gouv.fr/apprentissage>

	16-17 ans	18-20 ans	+21 ans
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61%
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78%

- > 5 semaines de congés payés par an

